

1847

Anonyme

**RÉGLEMENT**  
sur  
**L'INSTITUTION**  
des  
**SOURDS-MUETS**  
**D'YVERDON (SUISSE)**

Domaine public

Éditions du Fox

## PRÉSENTATION

Un peu d'histoire : à l'invitation de la municipalité, Johann Heinrich Pestalozzi (1746-1827), ouvre une école, non spécialisée, à Yverdon à l'automne 1804. Il y côtoie, chaque jour, le fils sourd-muet de sa servante. Il ne pourra pas l'éduquer, car l'enfant est aussi atteint de débilité mentale. En revanche il accueille un autre sourd-muet, Louis Charles dont il a remarqué la vivacité d'esprit.

Pestalozzi cherche alors un enseignant pour les sourds-muets. Il contacte un ami, Johann Conrad Ulrich, qui tente d'ouvrir un école pour sourds à Zurich. Johan Konrad Næf (1789-1832), formé par Ulrich, manifeste le désir de travailler avec Pestalozzi. Il arrive à Yverdon en 1809 où il étudie la méthode Pestalozzi qui lui semble adaptée à l'éducation des sourds-muet. En 1811, Næf fait un stage à l'Institut des sourds-muets de Paris et, en 1813, avec l'accord de Pestalozzi, fonde une école indépendante.

Son enseignement suit les principes de Pestalozzi : intuition par les objets, enchaînement des idées du concret vers l'abstrait, apprentissage du langage soutenu par la « mimique ». Les sourds-muets reçoivent le même enseignement que les entendants : dessin, calcul, géométrie, géographie, gymnastique. Næf tente de développer « l'usage des organes de la parole » et écrira : « Le sourd est un être capable d'une véritable éducation et d'une vraie culture ».

Johann Konrad Næf décède subitement en 1832. Sa succession est assurée par son épouse, Charlotte Næf-Scherrer, aidée par sa fille aînée, Marie, qui n'a que quinze ans, et par Johann Walder, instituteur qui restera toujours fidèle à l'établissement.

En 1847, son fils, Charles Næf, formé à Zurich et en Allemagne reprendre la direction de l'école.

Vers 1827, l'institut connaît des difficultés financières. Le canton de Vaud paye la scolarité des enfants sourds qui y sont admis. D'où l'origine du Règlement que nous rééditons.

C'est déjà le 5<sup>e</sup> règlement, quatre autres ont été arrêtés en 1827, 1832, 1835 et 1841, car l'usage administratif local est de ne faire des règlements que pour une durée limitée à 5 ans.

Les enfants sont admis à l'âge de huit ans et la durée de leur scolarisation est laissée à l'appréciation du directeur. Ils sont internes et le cas des externes n'est pas envisagé. Outre Næf et son épouse, l'école emploie deux autres enseignants ; un instituteur et une institutrice car l'école est mixte. Les élèves doivent se contenter de seulement 15 jours de vacances en juillet.

Les deux hommes sont rétribués au même salaire de 1000 francs suisses ; M<sup>me</sup> Næf, directrice de 1832 à 1847, perçoit 800 FS. Certes pas autant que les hommes, mais le double de l'institutrice qui doit se contenter de 400 FS !

Enfin, on remarquera que, comme en France, le ministère chargé de l'éducation « spéciale » est celui de l'Intérieur.

L'école des sourds-muets fermera en 1869. L'institut fondé par Pestalozzi existe toujours (voir : [www.centrepestalozzi.ch](http://www.centrepestalozzi.ch)).



## **RÈGLEMENT**

**SUR**

## **L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS.**

Le Conseil d'État du canton de Vaud, voulant pourvoir à l'exécution du décret du Grand Conseil, en date du 18 mai 1847, au sujet de l'institut des sourds-muets, établi à Yverdon, arrête le Règlement suivant comme convention entre l'État et la Direction dudit Institut.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. L'Institut qui existe à Yverdon pour l'éducation des sourds-muets est placé sous la protection et la surveillance de l'État. Cet établissement continuera sous le nom, la direction et la responsabilité de M. Charles Næf.

## **Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi**

**Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française**, Yves Delaporte, 2007.

**Écrire les signes**, Marc Renard, 2004.

**Gédéon, non-sens et p'tits canards**, Yves Lapalu, édition numérique, 2012.

**Gestes des moines, regard des sourds**, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

**Gros signes**, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

**Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux**, Sandrine Allier, 2010.

**Là-bas, y'a des sourds**, Pat Mallet, 2003.

**La lecture labiale, pédagogie et méthode**, Jeanne Garric, 2011.

**La tête au carreau**, Antoine Tarabbo, 2006.

**Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd**, Martine et Marc Renard, 2002.

**Léo, l'enfant sourd, tome 1**, Yves Lapalu, 1998.

**Léo, l'enfant sourd, tome 2**, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

**Léo retrouvé**, Yves Lapalu, 2009.

**Le retour de Velours**, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

**Les durs d'oreille dans l'histoire**, Pat Mallet, 2009.

**Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité**, Marc Renard, troisième édition, 2008.

**Les Sourdoués**, Sandrine Allier, 2000.

**Le Surdilège**, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2009.

**Meurtre à l'INJS**, Romain de Cosamuet, 2013.

**Sans paroles**, Pat Mallet, 2012.

**Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, tome 1**, Marc Renard et Yves Lapalu.

**Sourd, cent blagues ! Tome 2**, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

**Sourd, cent blagues ! Tome 3**, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

**Tant qu'il y aura des sourds**, Pat Mallet, 2005.

## Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après un « achat » à 0 €).

Visitez notre site :

[www.2-as.org/editions-du-fox](http://www.2-as.org/editions-du-fox)

